

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. La question n'était pas du tout réductrice, je connais très bien les marchés organisés par le SPW. Cependant, en interrogeant votre collègue, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il réalise une économie annuelle à présent de 800 000 euros, notamment en partie grâce aux marchés du SPW. J'imagine que cela fait augmenter le volume d'achat et qu'il y a peut-être matière à renégocier dans ce cadre-là.

Nous avons eu, comme je l'ai mentionné dans ma question, l'occasion de découvrir la présentation du contrat d'administration. Un élément était souligné : la transversalité de vision de travail, l'objectif étant un gain en termes d'efficacité et de coût, objectif suivi par toute entreprise dans le cadre d'une bonne gestion. Concrètement, les groupements d'achat au sein du SPW s'inscrivent entièrement dans cette dynamique essentielle. S'il y a opportunité de renégocier ou éventuellement d'augmenter les marchés publics communs entre les différentes DGO ou autres, afin de persister dans cette voie.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'INTRAPRENEURIAT AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE WALLONNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'intrapreneuriat au sein de la fonction publique wallonne ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, d'après le professeur Thierry Picq, l'intrapreneuriat peut être défini comme « une capacité collective et organisationnelle pour encourager et accompagner la prise d'initiatives, à tous niveaux dans une entreprise ».

Puisque le contrat d'administration vise à réduire les lourdeurs administratives, la rigidité et le cloisonnement interne des fonctionnaires du Service public de Wallonie, le concept d'intrapreneuriat y trouverait toute sa place.

En effet, le fait que les agents puissent disposer d'un cadre pour proposer et entreprendre des initiatives innovantes renforcerait aussi bien les agents eux-mêmes, le SPW et le service rendu aux citoyens.

Ainsi, de quelle manière ce concept est-il déjà mis en place aujourd'hui au sein du SPW ?

Quelles actions concrètes permettent aux agents de disposer d'un degré d'autonomie suffisamment grand pour innover et améliorer les processus ?

Étant donné les enjeux actuels dans un monde plus complexe et l'environnement de la fonction publique, encore trop souvent rétif à toute prise de risque, comment entendez-vous favoriser au sein du SPW le développement de vocation d'intrapreneurs ?

Comment entendez-vous donner le support nécessaire aux agents, lorsque cela paraît pertinent, afin que ces derniers aient la possibilité de mettre en oeuvre des initiatives intéressantes directement pour leur service et pour le SPW dans son ensemble ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, le concept d'intrapreneuriat est, comme vous le soulignez, essentiel pour encourager et accompagner la prise d'initiative au sein des entreprises, de même qu'au sein des services publics.

Au sein du SPW, le contrat d'administration et ses 371 projets constituent une opportunité idéale pour renforcer encore cette dynamique et la culture de l'innovation. De nombreuses actions concrètes sont menées pour favoriser l'émergence d'idées et leur concrétisation :

- la mise en place d'une fiche « remontée d'idées » ;
- l'organisation des « midis de l'innovation » ;
- les ateliers de la modernisation ;
- l'organisation des journées de la simplification ;
- la mise en place de réseaux d'échanges de bonnes pratiques en matière de simplification administrative, d'orientation usagers, de communication et de fonction publique ;
- une offre de formations sur des thèmes tels que l'orientation usagers, le management intergénérationnel, le management par objectifs, l'optimisation des processus, le *lean management*, le *mind mapping*, et cetera ;
- la diffusion de la gestion par projets, déjà en œuvre au sein des différentes directions générales du SPW depuis plusieurs années et pour laquelle tous les agents ont l'opportunité de suivre une formation via l'École d'administration publique.

Toutes ces initiatives concourent à construire une nouvelle culture innovante, mais des progrès restent à faire. C'est pourquoi, conscients de la nécessité de faire évoluer l'organisation, les fonctionnaires dirigeants se

sont engagés au travers du contrat d'administration à faire du SPW une administration agile – on en a longuement parlé avec notre secrétaire générale – collaborative et harmonisée ; ceci constitue l'un des quatre objectifs stratégiques transversaux du contrat.

De nombreux projets du contrat contribueront à l'atteinte de cet objectif. J'en citerai deux qui sont particulièrement illustratifs de la composante intrapreneuriat : la mise en place d'une *creative room* au sein de la DGO6 et le déploiement d'un outil de codéveloppement.

Vous demandez comment j'entends favoriser au sein du SPW le développement de vocation d'intrapreneurs. Selon moi, les vocations n'ont pas à être développées en soi, elles sont présentes. Il faut cependant mettre tout en œuvre pour ne pas les décourager et cela passe essentiellement par la formation du personnel d'encadrement pour laquelle, je vous le concède, il y a des améliorations à apporter.

En effet, travailler en mode agile, dont l'intrapreneuriat est un des aspects, engendre de nouveaux modes d'organisation du travail et par conséquent des nouveaux modes de management. Le personnel d'encadrement doit être formé notamment à la prise en charge d'un de ses nouveaux rôles, c'est-à-dire encourager et accompagner la prise d'initiatives. C'est parfois une révolution pour certains habitués à avoir une administration très réglementée dans laquelle on n'encourageait pas les agents à faire des propositions d'innovation. C'est pour cette raison qu'un plan de formation à destination du personnel d'encadrement est en cours de déploiement.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Fonder l'action du SPW sur des fonctionnaires compétents, impliqués et motivés, c'est ce qui était repris dans votre contrat d'administration. Au travers de différentes mesures, on a notamment évoqué une gestion optimale au niveau des ressources humaines, cela signifie placer la bonne personne à la position adéquate. C'est également permettre la mobilité, cette dernière pouvant apporter une nouvelle source de motivation pour certains. On a parlé du plan Bien-être également. C'est donc un point complémentaire ici à l'intrapreneuriat.

Comme vous l'avez dit, c'est un nouveau mode d'organisation à faire et permettre à chacun de libérer les énergies individuelles dans un cadre de confiance en utilisant notamment des outils collaboratifs.

Avec toutes les mesures que vous avez citées, vous disposerez des atouts adéquats afin de permettre à l'administration de se moderniser et aux collaborateurs du SPW de disposer d'une certaine autonomie pour

développer des actions innovantes au bénéfice de tous bénéficiant à chacun.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR
« L'AFFECTATION DE LA FERME DE
L'ABBAYE DE VILLERS-LA-VILLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'affectation de la ferme de l'abbaye de Villers-la-Ville ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, j'aurais voulu vous interroger que l'avenir de la ferme de l'abbaye de Villers-la-Ville. J'ai eu l'occasion d'interroger votre collègue, M. Prévot, Ministre du Patrimoine, qui m'a rappelé tout le montage financier pour la rénovation du patrimoine de l'abbaye de Villers-la-Ville, mais ici ma question porte vraiment sur l'affectation de la ferme.

C'est une superbe ferme en carré qui date du XVIII^e siècle. Le bien fut acheté par la Région et classé monument historique à partir de 1990. Abandonnés, les bâtiments se sont dégradés d'année en année, les toitures ont même menacé de s'effondrer.

Grâce au fonds FEDER, une restauration de la ferme de l'abbaye a été entreprise par le SPW Implantations à partir de 2011. Les travaux sont terminés depuis l'année dernière, mais depuis lors aucune affectation n'a été donnée à ce bâtiment. Mis à part l'installation du CRIE, le Centre régional d'initiation à l'environnement, sur le site, certains locaux sont terminés et d'autres en gros œuvre fermé restent vides et sans affectation, avec le risque que ces bâtiments recommencent à se dégrader avec le temps.

Quels sont les objectifs de la Région pour ce bâtiment ? Quels sont les projets ?

Avez-vous une concertation avec l'ASBL qui gère l'autre partie du site de l'abbaye ? Quand pourra-t-on savoir ce qu'il sera fait de ce bâtiment ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, comme vous le précisez, la ferme abbatiale de Villers-la-Ville est un bâtiment classé. Il s'agit d'une propriété régionale, transférée de la Communauté française en 1995.